

**Commune :** MESNARD-LA-BAROTIERE

**Plage :** ETANG DE LA TRICHERIE

085000972

### Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".  
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.  
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.  
Certains sites de baignades sont affectés par des proliférations importantes d'algues microscopiques (cyanobactéries) donnant à l'eau une couleur intense "vert-bleu". Le dénombrement des cyanobactéries et la recherche des toxines qu'elles peuvent produire, ne sont pas pris en compte dans le classement des sites. Cependant, en raison de leurs effets sanitaires, un suivi est mis en place et des mesures de précaution peuvent être recommandées aux baigneurs. Une interdiction de baignade peut aussi être préconisée.

### Classement de la qualité de l'eau

2023



### Symboles définissant le classement



Excellente  
Excellent  
Geldbuße  
Multa



Bonne  
Good  
Gut  
Bueno



Suffisante  
Sufficient  
Genügend  
Bastante bien



Mauvaise  
Poor  
Bad  
Malo



Nouvelle  
baignade en  
attente de  
classement

## Surveillance sanitaire 2024

### Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

## Eau de bonne qualité bactériologique pour la baignade

Absence de prolifération de cyanobactéries

High bacteriological quality water

/

Wasser von guter bakteriologischer Qualität

Water van goede bacteriologische kwaliteit

/

Agua de buena calidad bacteriológica

### Résultats du contrôle sanitaire

Qualification du prélèvement

Niveau de précaution vis-à-vis des cyanobactéries

12 juin 10:15
Bon

Affichage sur site	-	absence
Fréquentation lors du plv	-	nulle
Température de l'air	°C	19,9
Température de l'eau	°C	20,0
Transparence	-	0,4
Coloration de l'eau	-	normale
Efflorescences algales	-	absence
Escherichia coli	UFC/100mL	<15
Entérocoques	n/(100mL)	15

### Qualification d'un prélèvement d'eau douce



La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

P/ la Directrice de la Santé Publique  
et Environnementale  
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Denis REDEGER